

Communiqués du Cabinet Royal

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a reçu lundi 22 mars 2021 au Palais Royal de Fès, Mme Zineb El Adaoui, que le Souverain a nommée au poste de Premier Président de la Cour des comptes.

A cette occasion, Sa Majesté le Roi, que Dieu Le glorifie, a prodigué à la nouvelle présidente Ses Hautes Orientations, pour qu'elle veille à ce que cette Institution accomplisse ses missions constitutionnelles, particulièrement en matière de l'exercice du contrôle supérieur des finances publiques et dans le domaine de soutien et de protection des principes et valeurs de bonne gouvernance, de transparence et de reddition des comptes".

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a reçu ce jour au Palais Royal de Fès, M. Ahmed Rahhou, que le Souverain a nommé président du Conseil de la Concurrence.

Cette nomination intervient suite à la soumission à la Haute Attention Royale du rapport de la commission ad-hoc chargée par le Souverain de mener les investigations nécessaires à la clarification de la situation née de la confusion créée par les décisions discordantes du Conseil de la Concurrence dans l'affaire des ententes éventuelles dans le secteur des hydrocarbures contenues dans les notes divergentes portées à la Haute Attention de Sa Majesté le Roi les 23 et 28 juillet 2020.

Conformément à la mission qui lui a été confiée par le Souverain, la commission s'est assurée du respect des lois et des procédures relatives au fonctionnement du Conseil de la Concurrence et au déroulement de l'instance contentieuse et a conclu que le processus de traitement de cette affaire a été émaillé de nombreuses irrégularités de procédure. Elle a également relevé une nette détérioration du climat des délibérations.

Au vu des éléments soumis à la Haute Attention Royale, Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a ordonné la transmission au Chef du Gouvernement des recommandations de la Commission ad-hoc, à l'effet de remédier aux imprécisions du cadre légal actuel, renforcer l'impartialité et les capacités de cette institution constitutionnelle et conforter sa vocation d'instance indépendante contribuant au raffermissement de la bonne gouvernance, de l'État de droit dans le monde économique et de la protection du consommateur.

Il est rappelé que la Commission ad-hoc n'avait pas pour mission d'examiner le fond de l'affaire contentieuse dont le Conseil de la Concurrence est saisi, ni, encore moins, de se substituer au Conseil dans son traitement.

La démarche ainsi adoptée procède du ferme attachement du Souverain à l'indépendance et au bon fonctionnement des institutions de régulation et de bonne gouvernance".

"Conformément aux dispositions de l'article 115 de la Constitution, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, que Dieu L'assiste, président du Conseil supérieur du

Pouvoir Judiciaire, a reçu lundi 22 mars 2021 au Palais Royal de Fès, les cinq membres du Conseil supérieur du Pouvoir Judiciaire, dont la nomination relève des prérogatives royales en vertu de la Constitution.

Il s'agit de :

- M. Ahmed Ghazali et M. Mohamed Amine Benabdellah, que le Souverain a bien voulu reconduire en tant que membres du Conseil.

- MM. Mohamed Zaoug, Mohamed Nassar et Khalid Laraichi, que Sa Majesté le Roi a nommé nouveaux membres de ce Conseil,

A cette occasion, les nouveaux membres ont prêté serment devant Sa Majesté le Roi.

Cette audience s'est déroulée en présence de M. Mohamed Abdennabaoui, Président de la Cour de Cassation, Président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, et M. El Hassan Daki, Procureur général du Roi près la Cour de Cassation, président du Ministère Public".